



A l'aide!!! défaut d'information et préjudice financier

Par **Boulette 30**, le **01/03/2010** à **22:15**

Bonjour à tous

Je vous expose mon pb :

Nous avons signé mon concubin et moi un CCMI avec maison gauthier en juillet 2009 + compromis de vente d'un terrain dans le même mois. Sur ce compromis, la zone de sismicité était 0. Notre prêt a été accepté et fixé selon prix de la maison et terrain + FN. Les maisons Gauthier ont effectué une étude de sols en aout 09 (inclu ds prix de la maison). Depuis nous allons de surprises en surprises :

- zone de sismicité en zone 1a (+ 3000€)
- pompe de relevage nécessaire (+ 2200€)
- permis de construire envoyé 4 mois après la signature par notre constructeur (qui était mandaté)
- Prix ferme et définitif pendant 9 mois après la signature puis indice BT 40 s'applique (càd en avril 2010). Avec ces délais qui s'étalent nous avons peur d'une révision à la hausse du prix de la maison (la commerciale nous avait dit à la signature du CCMI que comme c'était une maison de plain pied, et que les travaux auraient du commencer en octobre, le délais ne seraient pas dépassés)
- les maisons gauthier refuse d'ouvrir le chantier tant que l'eau n'y est pas

- nous demandons une copie de l'étude de sol depuis aout et personne ne veut nous la transmettre

Nous nous retrouvons avec un préjudice financier de 5200 € et le chantier toujours pas commencé , or notre crédit est bloqué et commencons à payer les frais intercalaires de déblocage du terrain !

Que pouvons nous demander à notre constructeur, est-ce à nous de payer???